

# Assurance Voyage – Assur Travel

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies :

Seyna, SA au capital de 1.115.800,42 € dont le siège social est situé 20 bis rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°843 974 635, entreprise régie par le code des assurances.

Tokio Marine HCC - Entreprise régie par le Code des assurances Numéro d'agrément : B221975 - Immatriculation : Luxembourg.

Produit : Assurance Voyage – Assur Travel

Le présent document d'information est un résumé des principales garanties et exclusions du contrat d'assurance n°ikmm7p "Assurance Voyage – Assur Travel" dont la notice d'information complète est disponible sur demande par email à [contact.gestion@assur-travel.fr](mailto:contact.gestion@assur-travel.fr) et qui vous sera envoyée par email après la confirmation de votre adhésion. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

C'est une assurance collective à adhésion facultative qui a pour objet de couvrir selon le pack choisi les frais d'annulation, de perte/vol de bagages, d'interruption de voyage et de départ manqué/arrivée tardive en raison de certains événements aléatoires, ainsi qu'une garantie assistance. Elle peut être complétée par des garanties en cas de retard de transport, de remboursement d'une partie de la caution prélevée dans le cadre de la réservation d'un véhicule de location, d'une garantie stabilité des prix, d'une garantie fermeture d'aéroport, responsabilité civile vie privée et individuelle accident.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Annulation de voyage
- ✓ Bagage (vol, destruction totale ou partielle perte pendant l'acheminement ou retard de livraison)
- ✓ Interruption de voyage
- ✓ Départ manqué/arrivée tardive
- ✓ Retard de transport
- ✓ Rachat de caution du véhicule de location
- ✓ Stabilité des prix : hausse de carburant/taxes aéroport
- ✓ Assistance
- ✓ Fermeture d'aéroport
- ✓ Responsabilité civile vie privée
- ✓ Individuelle accident

#### 4 packs au choix :

- Pack 1 : Annulation voyage + Bagage
- Pack 2 : Annulation voyage + Bagage + Interruption de voyage + Départ manqué/arrivée tardive
- Pack 2 Complément carte bancaire : Annulation voyage + Bagage + Interruption voyage + Départ manqué/arrivée tardive
- Pack 3 : Assistance + Bagage + Interruption Voyage

#### 3 options au choix :

- Option Pack Transport : Retard de transport + Rachat de caution du véhicule de location + stabilité des prix
- Option Pack Zen : Fermeture d'aéroport + Responsabilité civile vie privée + Individuelle accident
- Option Assistance seule

**Plafonds et limites : franchise et plafond de garantie selon le Pack choisi (cf. Notice d'information).**



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- X La non-présentation, pour quelque cause que ce soit, des documents indispensables au Voyage, tels que passeport, visa, titres de transport, carnet de vaccination
- X La défaillance de toute nature, y compris financière de l'organisateur du Voyage
- X Les interruptions de voyage dont l'événement générateur est connu avant le départ en voyage ;
- X Les accidents causés ou provoqués intentionnellement par l'Assuré, les conséquences de son suicide consommé ou tenté, ainsi que les accidents causés par l'usage de drogues ou de stupéfiants non prescrits médicalement



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

**Les principales exclusions de votre contrat sont :**

- ! Les personnes non domiciliées dans l'Union Européenne pour les garanties Assistance

#### Principales restrictions

- ! Si vous annulez tardivement, nous ne pourrions prendre en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de la survenance de l'événement. La différence restera à votre charge.



## Où suis-je couvert(e) ?

✓ Les garanties s'appliquent dans le monde entier. L'indemnisation ne peut avoir lieu qu'en euros.



## Quelles sont mes obligations ?

- **Lors de l'adhésion :**
  - Payer la cotisation d'assurance indiquée sur le certificat d'adhésion.
  - Répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment lors du recueil des exigences et besoins permettant d'apprécier les risques pris en charge
- **En cours d'adhésion :**
  - Informer le courtier gestionnaire en cas de changement de situation.
- **En cas de sinistre :**
  - Déclarer tout sinistre dans les délais et selon les modalités prévus dans la notice d'information ;
  - Fournir toutes pièces et documents justificatifs nécessaires et spécifiques à chaque garantie.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

Le montant de la cotisation dépend du pack choisi par l'adhérent, du prix TTC du Voyage ainsi que de la destination et du type de voyage (Individuel, Tribu ou Groupe).

La cotisation d'assurance est payée par l'adhérent dans sa totalité auprès du Distributeur en même temps que l'achat du Voyage.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La Garantie prend effet immédiatement après la validation par l'adhérent de ladite Garantie au moment de l'achat du voyage et du paiement de la cotisation auprès de l'agence de voyage pour la durée indiquée sur la facture délivrée par l'agence de voyage ou le tour opérateur.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La mise en œuvre des droits de résiliation s'effectue auprès du Courtier gestionnaire dont les coordonnées sont disponibles dans la notice d'information.